

DESCRIPTION DE LA MOTOCYCLETTE 1^{ERE} CATEGORIE MOTOBECANE TYPE "D 55 TT"

Construite par "Les Ateliers de la MOTOBÉCANE"

16, Rue Lesault — 93502 PANTIN

R. C. Paris 542 070 115 B

Marque : MOTOBECANE - **Type :** D 55 TT - **Genre :** MOTOCYCLETTE 1^{ère} catégorie.

Poids total autorisé en charge : 201 kg.

Nombre de places assises(y compris le conducteur) : 1.

Nom et adresse du constructeur : ATELIERS DE LA MOTOBECANE

16, rue Lesault - 93502 PANTIN CEDEX

1. - CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

Nombre de roues : deux.

Roue motrice : arrière.

Constitution du cadre : tubes d'acier soudés, double berceau.

Roues : à rayons munies de pneumatiques de 2,50 x 21 AV. - 3 x 18 AR. ou similaires.

Emplacement et disposition du moteur : à la partie inférieure du cadre, incliné vers l'avant.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême : 1,250 m.

Porte-à-faux AV. : 0,340 m.

Porte-à-faux AR. : 0,350 m.

Dimensions maxima du véhicule : longueur : 1,940 m. - largeur : 0,920 m.

Hauteur libre au-dessus du sol : 0,235 m.

Poids du véhicule sans carburant : 70 kg.

Poids du véhicule en ordre de marche : 76 kg.

Répartition du poids en ordre de marche : AV. 32 kg. - AR. 44 kg.

Poids total autorisé en charge : 201 kg.

Répartition du poids total autorisé en charge : AV. 51 kg. - AR. 150 kg.

3. - MOTEUR

Description du moteur :

Marque : MOTOBECANE.

Type : D 55 à explosion.

Cycle : 2 temps.

Nombre et disposition des cylindres : 1 cylindre à la partie inférieure du cadre, incliné de 27° vers l'avant.

Alésage : 39 mm. - **Course :** 41,8 mm. - **Cylindrée :** 49,90 cm³.

Rapport volumétrique de compression : 8,8.

Mode de refroidissement : air.

Filtre à air : sec.

Mise en marche : par pédalage. Un décompresseur est situé à la poignée gauche.

Alimentation : tubulure d'admission en alliage d'aluminium.

Carburateur GURTNER, à passage de 15 mm., à niveau constant, commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé au carburateur.

Distribution : distribution 2 temps par piston et lumières.

Allumage : allumage par volant magnétique. Le véhicule est muni d'un dispositif d'antiparasitage conforme aux prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 28/4/69.

Carburant normalement utilisé : mélange essence-huile 2 temps.

Réservoir : en tôle d'acier, soudé, contenance 8,8 litres à cheval sur la partie avant du cadre. Fermé par un bouchon métallique à verrouillage du genre "baïonnette".

Graissage : par mélange d'huile à l'essence.

Dispositif d'échappement : un tube de longueur 34 cm. environ, de diamètre intérieur 29 mm. débouche dans un pot de forme générale allongée, conique, puis cylindrique, puis conique, de longueur approximative 0,60 m., de diamètre intérieur maximum 75mm., contenant deux diaphragmes et un tube percé de trous et communiquant par l'intermédiaire d'un tube de 18 mm. de diamètre intérieur avec un 2^e silencieux à passage direct constitué par un tube percé de trous situé dans une enveloppe contenant de la soie de verre.

Le volume total du dispositif d'échappement est d'environ 2,2 litres.

Le niveau sonore produit par le véhicule mesuré suivant les prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 13 Avril 1972 (modifié le 16 Septembre 1977) est de 73,5 d BA.

Le niveau sonore au point fixe mesuré à proximité de l'échappement dans les conditions prévues par l'Arrêté Ministériel du 14 Avril 1975, au régime stabilisé de 3600 t/mn. et dans la configuration reproduite par le croquis ci-contre, est de 79,5 dBA.

Le silencieux porte une marque constituée par l'indication "LAFRANCONI BG DGM 31061 S" encadrée des poinçons du constructeur.

Alimentation électrique du véhicule : par volant magnétique.

Performances du moteur :

Vitesse de rotation maximale : 5000 tours par minute.

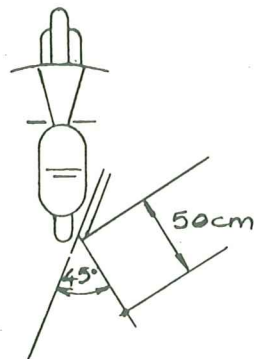
Vitesse de rotation correspondant au régime de couple maximum : 3500 tours par minute.

Couple maximum : 0,33 mkg DIN ($\approx$ 0,33 m da N).

Vitesse de rotation correspondant au régime de puissance maximum : 4800 tours par minute.

Puissance maximum : 2 ch DIN soit 1,4 kw.

Puissance administrative : 1 cv.



4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage : à disques multiples, dans l'huile, commandé par un levier au guidon à main gauche.

Démultiplication primaire : par engrenages.

Boîte de vitesses : à 5 vitesses, toujours en prise, commandée par sélecteur au pied gauche. On monte les vitesses en déplaçant le levier vers le haut. Le point mort est situé entre la première et la deuxième vitesse.

Démultiplication secondaire : par chaîne. Le pneu arrière de 3 x 18 a un développement sous charge de 1,895 m.

COMBINAISON DE VITESSE	DEMULTIPLICATION PRIMAIRE	RAPPORT DE LA BOITE	DEMULTIPLICATION SECONDAIRE	DEMULTIPLICATION TOTALE	VITESSE EN KM/H. POUR 1000 TR/MN.
1	17/70	$\frac{11}{44}$	17/44	42,63	2,66
2		$\frac{16}{39}$		25,98	4,38
3		$\frac{20}{35}$		18,65	6,10
4		$\frac{23}{32}$		14,83	7,66
5		$\frac{25}{30}$		12,79	8,89

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximale théorique du véhicule est de : 44,5 km/h.

Ce véhicule est muni de pédales permettant le déplacement sans l'aide du moteur.

La marche en bicyclette s'effectue en mettant la boîte en position 5ème vitesse, moteur débrayé.

Pédalier : le pédalier entraîne par l'intermédiaire d'un relai et de la boîte de vitesses, un pignon de 17 dents qui entraîne lui-même par l'intermédiaire d'une chaîne un plateau de 44 dents solidaire du moyeu arrière.

Multiplication totale : $\frac{26}{24} \times \frac{24}{44} \times \frac{44}{11} \times \frac{25}{30} \times \frac{17}{44} = 0,761$

5. - DIRECTION

Directe sur fourche télescopique.

6. - SUSPENSION

Avant : fourche télescopique hydraulique.

Arrière : par bras oscillant et amortisseurs télescopiques hydrauliques.

7. - FREINAGE

Frein avant : à tambour, avec segments intérieurs diamètre 120 mm., commandé par un levier à main droite et par câble. 2 garnitures longueur 110 mm. - largeur 20 mm. - surface totale 44 cm².

Frein arrière : à tambour, avec segments intérieurs, diamètre 120 mm., commandé par tringle et pédale au pied droit. 2 garnitures longueur 110 mm. - largeur 20 mm. - surface totale 44 cm².

8. - CARROSSERIE

Motocyclette 1ère catégorie solo.

9. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Le volant magnétique alimente un projecteur avant 6 V. 6 W. et un feu rouge arrière.

Le feu rouge arrière est muni d'un éclairage pour la plaque de police.

Le véhicule est muni d'un catadioptre agréé.

Ces dispositifs satisfont aux prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 16 Juillet 1954 (modifié le 22 Mars 1976).

10. - DIVERS

Le véhicule est muni d'un avertisseur sonore agréé.

Le véhicule est muni d'une plaque métallique fixée sur le gousset avant du cadre, à droite, portant le nom du constructeur, la cylindrée, le type, le numéro de série, l'indication "Motocyclette 1ère catégorie" ainsi que l'indication du lieu et de la date de sa réception par le Service des Mines.

Ces indications sont encadrées par le poinçon du constructeur.

L'indication de la cylindrée est gravée sur le carter moteur droit.

Le numéro de série est frappé sur le gousset avant du cadre, à droite.

Le numéro du moteur est indiqué sur une plaque métallique située sur l'ailette droite de la culasse.

Le numérotage dans la série a commencé au No 19334.

Une plaque arrière éclairée par le feu AR. équipe en outre le véhicule.

Un rétroviseur II TPRT 294 est monté à gauche du guidon.

REG. AU No 2587/80

La notice ci-dessus, qui précède le procès-verbal de réception déjà modifiée le 14/05/79 (AU-2173/79) a été mise à jour conformément aux prescriptions de l'article 5 de l'Arrêté Ministériel du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules.

Cette mise à jour s'applique à partir du No d'ordre dans la série du type : 19334.

Vu et approuvé :

Enregistré sous le No AU-2587.80

Paris, le 13 Juin 1980

l'Ingénieur en Chef des Mines

Directeur Interdépartemental de l'Industrie

(signé : JOURDAN)

Paris, le 13 Juin 1980

l'Ingénieur des Mines

chargé du service AUTOMOBILES

(signé : DAMBRINE)

Paris, le 13 Juin 1980

l'Ingénieur des T.P.E. (mines)

(signé : LOURD)

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussignée, Annick REYNIER, représentante dûment accréditée des "ATELIERS DE LA MOTOBECANE" - 16, rue Lesault - 93502 PANTIN CEDEX, constructeur, certifie :

A/ - que le véhicule,

1. Genre : MOT 1	5 bis : Cylindrée en cm ³ : 49,90 : 2 temps
2. Marque : MOTOBECANE	6. Puissance administrative : 1 cv.
3. Type : D 55 TT	7. Carrosserie : solo
4. No dans la série du type :	8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1
Cadre :	9. Poids en ordre de marche : 76 kg.
5. Source d'énergie : ES.	10. Poids total autorisé en charge : 201 kg.

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

B/ - que ce véhicule sort de nos usines, magasins, le _____

pour être livré à _____

Fait à _____ Le _____

Numéro d'immatriculation (à remplir par la Préfecture) : _____

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.



Fait à _____



NOTA : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R. 54 à R. 62 et R. 69 à R. 81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une mention de conformité à un texte réglementaire au sein de la notice descriptive) ci-dessus doit faire l'objet :

— d'une déclaration à la Préfecture,

— le cas échéant d'une réception à titre isolé par le Service de l'Industrie et des Mines.